

## CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

SESSION d'avril 2015

**Avis sur le projet départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Finistère,**

**Marie-Pierre Rouger, groupe Bretagne Écologie**

Monsieur le Président, chers collègues,

Tout d'abord, à l'occasion de cette délibération, je tiens à saluer le travail très important que vient de faire le CESER sur la question des « déchets en Bretagne : un cercle vertueux ». Le document qui en est issu nous permet d'avoir un regard d'ensemble et de guider les décisions des collectivités impliquées.

Globalement, en France, on observe une inversion de tendance depuis 2000. Entre 1945 et 2000, les quantités de déchets ménagers ont été multipliées par deux, mais depuis 2000, les volumes diminuent légèrement chaque année. Cette évolution reste cependant difficile à analyser, car elle est liée à un ensemble de facteurs différents : la mobilisation politique sur la question des déchets, au niveau régional, départemental et communal, le développement du réemploi, la prise de conscience des ménages, ...

Les départements bretons n'échappent pas à ce courant et c'est tant mieux. Raison de plus pour chercher à traiter ces questions en proximité, c'est-à-dire au plus près de leur source. Tous les élus locaux, et particulièrement ceux qui travaillent sur ces questions sont confrontés au vieux phénomène du NIMBY (Not In My Back Yard. On a toujours tendance à repousser ce que l'on perçoit comme nuisance le plus loin possible de soi.

Le Finistère doit donc pouvoir rechercher des sites de stockage, en accord avec la population. En disant cela, je souligne que je connais bien la difficulté de l'exercice.

La baisse de 18 % en 8 ans du poids des Ordures Ménagères à incinérer en Finistère pourrait avoir des effets pervers qui conduiraient à solliciter des importations de déchets pour combler cette baisse. Outre les questions de transports et donc de coût autant que conséquence sur les gaz à effet de serre, il me semble que cette solution d'importation serait moins judicieuse que la recherche d'arrêt d'un four d'incinération dans ce département.

Le document du CESER que je citais plus haut demande de « Diminuer les quantités incinérées et poursuivre l'amélioration des rejets des incinérateurs (fumées, cendres, résidus et mâchefers ». Il me semble déterminant de suivre cette recommandation.

Enfin, dans le Finistère comme ailleurs, nous devons poursuivre l'élan maintenant bien installé de réduction des déchets en intensifiant encore l'information des familles, le soutien au tri et au recyclage ainsi que la promotion de l'économie circulaire. Nous trouverons ainsi le cercle vertueux souhaité par le CESER.

Je vous remercie